



LA SOCIÉTÉ ARTISTIQUE

Fontenay le Fleury, le 02 février 2025

Chers amis artistes

Premier événement artistique de la saison, la prochaine Exposition de Printemps aura lieu à la Chapelle Saint-Jean du samedi 22 mars au dimanche 30 mars 2025. Cette exposition, qui se tient dans un haut lieu historique de la Plaine de Versailles, est l'un des rendez-vous artistiques de la saison attendus des artistes fontenaysiens et yvelinois.

Dates de l'exposition : du **samedi 22 mars au dimanche 30 mars 2025**

Vernissage : samedi 22 mars à 17h00 (sur invitation)

Entrée libre, tous les jours, de 14h30 à 18h30.

Présentation et dépôt des œuvres par les artistes : samedi 15 mars à la Chapelle Saint-Jean, de 14h30 à 17h30.

Tous les artistes intéressés peuvent se manifester auprès de Brigitte BOULOGNE au 06.88.15.35.34 ou en envoyant un mail : contact@start-flf.fr . Les inscriptions, quant à elles, sont à adresser, avec le règlement à :

Société Artistique, Mairie de Fontenay-le-Fleury – 78330 Fontenay-le-Fleury,

Si vous souhaitez exposer, ne tardez pas à vous faire connaître.

Date limite d'inscription : **3 mars 2025**

Conditions d'inscription : la cotisation à la Société Artistique, soit 22 € (pour les fontenaysiens) ou 26 € (pour les non-fontenaysiens), donne droit à l'exposition d'une œuvre. Les droits d'accrochage d'une seconde œuvre sont de 12 € supplémentaires et 6 € pour une troisième œuvre moyennant. Le retrait des œuvres se fera le dimanche 30 mars de 18h00 à 19h00.

Dans l'attente de vous accueillir, nous vous adressons notre amical et artistique souvenir.

Brigitte Boulogne
Présidente

Société Artistique Communale de Fontenay le Fleury
Association n°4839 – loi 1901 – JO du 09-06-1963 – SIRET 33091543000020
Siège social : Mairie de Fontenay le Fleury 78330

Site Internet : www.start-flf.fr - Adresse électronique : contact@start-flf.fr
Contact téléphonique : 06.88.15.35.34



LA SOCIÉTÉ ARTISTIQUE

FONTENAY-LE-FLEURY

Exposition de Printemps 2022

Chapelle Saint-Jean

REGLEMENT

INSCRIPTION	Adresser le bulletin ci-dessous, accompagné du règlement, avant le 3 mars à : Société Artistique – Mairie de Fontenay-le-Fleury – 78330 Fontenay-le-Fleury. Adresser par mail (contact@start-flf.fr) une courte biographie et des photos de bonne qualité des œuvres présentées.
DROITS D'INSCRIPTION ET D'ACCROCHAGE	Inscription-Cotisation : 22 € (pour les fontenaysiens) ou 26 € (pour les non-fontenaysiens) donnant droit à l'accrochage d'une œuvre ou à l'exposition d'une sculpture Accrochage ou sculpture supplémentaire 2 ^{ème} œuvre : 12 € ; 3 ^{ème} œuvre : 6 €
DEPOT DES ŒUVRES	A la Chapelle Saint-Jean samedi 15 mars de 14h30 à 17h30, Un reçu sera délivré (ne pas oublier le présent document). Aucun dépôt en dehors de ces date et heures sauf après demande directement auprès de Brigitte BOULOGNE.
FORMATS PAR EXPOSANT	Œuvres sur toiles (huile et acrylique, aquarelles, pastels etc...) : une ou deux œuvres, (voire trois en fonction des dimensions) par exposant. Bon système d'accrochage sur cimaise à prévoir. Sculpture : 40cmx40x40 max environ
PRESENTATION DES ŒUVRES	Œuvres sur toile : simple baguette ou cache-clous autour des châssis. Œuvres sur papier : sous-verre soigneusement encadré, sous Altuglas recommandé, pinces exclues. Toutes les œuvres seront <u>munies de leur système d'accrochage</u> et seront refusées dans le cas contraire
ASSURANCE	Les organisateurs déclinent toute responsabilité au sujet des œuvres quant aux pertes, vols ou dommages éventuels. L'assurance est à la décision et à la charge des exposants.
JURY ET ADMISSION DES ŒUVRES	Les œuvres seront sélectionnées par un jury qui décidera sans appel. Les droits d'accrochage seront remboursés aux artistes dont les œuvres seraient refusées
VERNISSAGE	Samedi 22 mars à 17h00 à la CHAPELLE SAINT-JEAN en présence de personnalités de la région. Remise des prix. Cocktail.
ACCUEIL ET VENTE	Permanence assurée par les membres de la Société Artistique et par des exposants bénévoles (merci de vous proposer auprès des organisateurs)
RETRAIT DES ŒUVRES	Œuvres exposées et non admises : contre remise du reçu dimanche 30 mars de 18h00 à 19h00. Au-delà de cette date et sans accord de l'association, un droit de 10 € par œuvre et par jour de retard sera perçu.

Important : aucune copie d'œuvre ne sera acceptée



LA SOCIÉTÉ ARTISTIQUE

BULLETIN D'INSCRIPTION : **accompagné du règlement par chèque** libellé à l'ordre de la Société Artistique, à adresser **au plus tard le 3 mars 2025** à :
la SOCIÉTÉ ARTISTIQUE - Mairie de Fontenay-le-Fleury - 78330 FONTENAY-LE-FLEURY
A l'attention de Brigitte BOULOGNE

NOM :Pseudonyme :Prénom :

Adresse : Tél. :

Adresse mail (obligatoire) : « Lu et approuvé » + signature

EXPOSITION DE PRINTEMPS

Titre des œuvres proposées	Technique	Format	Prix de vente	Cotisation obligatoire : 22 € (fontenaysiens) ou 26 € (ext.)
				1 œuvre 22€ ou 26€
				2 ^{ème} œuvre 12 €
				3 ^{ème} œuvre 6 €
				TOTAL cotisation + frais accro. ... €

SOCIETE ARTISTIQUE DE FONTENAY-LE-FLEURY

RECEPISSE DE DEPOT

A remplir et à conserver pour validation lors du dépôt des œuvres et indispensable pour le retrait

Titre	Nature

Nom et prénom :

Adresse :

.....

Réservé aux organisateurs

Rappel des dates

Inscription :

3 mars 2025 au plus tard

Dépôt des œuvres à la Chapelle Saint Jean :

Samedi 15 mars de 14h30 à
17h30

Vernissage :

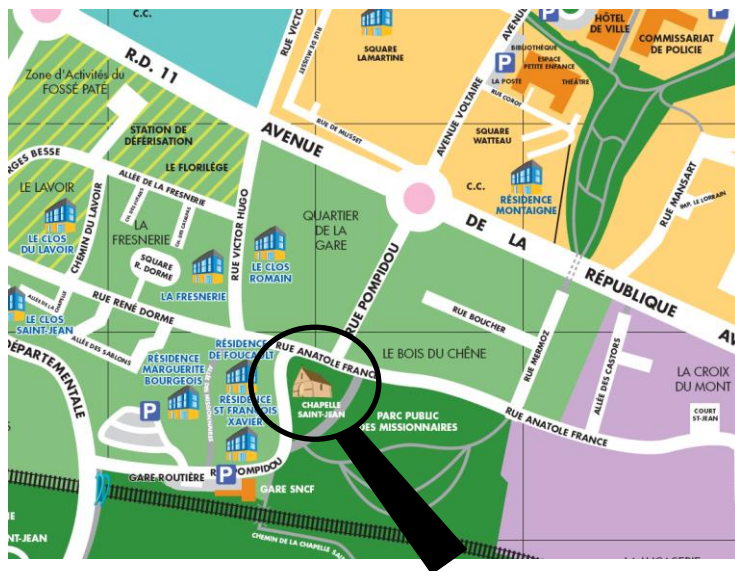
Samedi 22 mars à 17h00

Retrait des œuvres :

Dimanche 30 mars de 18h00 à
19h00

Itinéraire :

Direction de la gare (Parking)



Afin de marquer votre accord, nous vous remercions de bien vouloir cocher les cases et signer au bas de cette page

- ☐ « J'accepte que la Société Artistique de Fontenay Le Fleury collecte, enregistre sur un site internet sécurisé et utilise les données personnelles contenues dans cette fiche d'adhésion dans le but de permettre les échanges avec elle. En l'occurrence, j'autorise l'Association à communiquer avec moi si elle le juge nécessaire afin de m'apporter des informations sur son activité, ses projets, ses actions, réunions, appels à cotisations..... via les coordonnées collectées.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.»

- ☐ « J'accepte que mon nom et mon adresse électronique ainsi que les photos des œuvres que j'expose avec l'association figurent sur le site de celle-ci aux fins de permettre au public de pouvoir prendre contact avec moi »

- ☐ « J'accepte que les photos de mes œuvres ou de moi-même prises au cours de l'exposition puissent faire l'objet d'une publication sur le site de l'association ou sa page FaceBook »

Signature obligatoire

--